



## MODIFICATIONS DES VŒUX ET DES BARÈMES

Vous pouvez modifier la saisie informatique sur SIAM autant de fois que vous le souhaitez jusqu'à la fermeture du serveur le 31 mars minuit. La liste de vœux, les barèmes peuvent encore être modifiés directement sur la confirmation de demande de mutation au stylo de préférence rouge.

Pensez à conserver une photocopie de la confirmation de demande de mutation sur laquelle figureront les éventuelles modifications.

Jusqu'à la veille du début des commissions « vœux et barèmes » (16 mai minuit), il est encore possible de faire des corrections en les demandant par écrit (fax ou mel) à la DPE : [dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr) (pensez alors à mettre notre adresse en copie si vous souhaitez que nous suivions votre dossier : [mutations@toulouse.snes.edu](mailto:mutations@toulouse.snes.edu) en indiquant bien votre discipline « en objet »).

**En cas de modification du barème pendant la commission**, on peut encore le faire rectifier jusqu'au 16 mai minuit par une ultime demande écrite auprès de la DPE.